

La division foncière dans tous ses états (1 jour)

Domaine d'intervention : Droit immobilier

OBJECTIFS

Champ d'application du lotissement, du permis valant division, de la division primaire
Composition et instruction des dossiers de demande d'autorisation
Le point sur les difficultés liées à la mise en œuvre de ces différentes autorisations
Le point sur les jurisprudences récentes

PUBLIC

Cette formation s'adresse aux promoteurs, aménageurs, lotisseurs, Géomètres-Experts, notaires, avocats, responsables de l'aménagement et de l'urbanisme, architectes, maîtres d'œuvre, bailleurs sociaux, banquiers, ainsi qu'à l'ensemble des opérateurs immobiliers et leurs partenaires professionnels et conseils.

PRÉREQUIS

Expérience professionnelle en immobilier

MÉTHODES MOBILISÉES

MODALITES PEDAGOGIQUES

Apports théoriques, méthodologiques, processus d'amélioration des pratiques personnelles et collectives, exercices pratiques individuels.

MOYENS ET OUTILS

La formation propose les modalités du présentiel avec des salles équipées dans les locaux du Cnam. Pour les moyens de formation en ligne, le stagiaire bénéficie des moyens du Cnam (espace LMS, Accès Classe virtuelle et outils collaboratifs en ligne en fonction des objectifs pédagogiques. Les supports seront fournis au stagiaire.

INTERVENANT

Caroline BARDOUL, Avocate au Barreau de Nantes, Spécialiste en Droit Public

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Tour de table de positionnement en début de formation
- Tour de table conclusif pour valider l'acquisition des compétences
- Une évaluation satisfaction est proposée auprès de chaque stagiaire.
- Une attestation de formation sera remise à chaque participant.
- Dispositif non certifiant



Modalités disponibles

Dates

Nous consulter

Durée

7h

Lieu

Cnam, 25 boulevard Guy Mollet, Nantes
Dans l'un de [nos sites](#)
Cnam Pays de la Loire

Ou bien dans les locaux de votre organisation si intra

Horaires

Présentiel : 9h00-12h30 et 13h30-17h00 (accueil dès 8h45)

Accessibilité

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Pour vos questions spécifiques un référent Cnam est dédié à l'accompagnement : handi@cnam-paysdelaloire.fr

PROGRAMME

I. Remarques liminaires sur le contrôle des divisions foncières

II. Le lotissement

Champ d'application
Déclaration préalable ou permis d'aménager ?
La composition et l'instruction du dossier
L'articulation entre les documents d'urbanisme et le lotissement
Les contraintes internes au lotissement : règlement et cahier des charges
L'édification des constructions
La modification des documents du lotissement

III. Le permis valant division

Objectifs
Champ d'application
Instruction et composition du dossier

IV. La division primaire

Conditions
Procédure
Instruction

Délai d'accès

Jusqu'à 1 mois avant le début de formation si formation intra entreprise en fonction de la réponse du financeur.

Tarifs

2000 euros TTC (repas non inclus) Montant exonéré de TVA.

Maximum : 12 participants
Formation également proposée en inter-entreprises

Conditions générales de vente sur le lien [suivant](#)

Contact

Pôle Immobilier
Elina FENELON
Assistante de formation
02 40 16 46 28
e.fenelon@cnam-paysdelaloire.fr

Conseiller entreprise :
[Lien « nos contacts entreprises »](#)



Pour aller plus loin

- Asl : de la rédaction à sa gestion
- Le droit de passage avec ou sans desserte ?

Points forts de la formation

- Formation assurée par un professionnel
- Modalités pédagogiques actives
- Homologation conseil national des barreaux et conseil supérieur du notariat

Taux de satisfaction

Ce programme n'a pas encore bénéficié d'évaluation